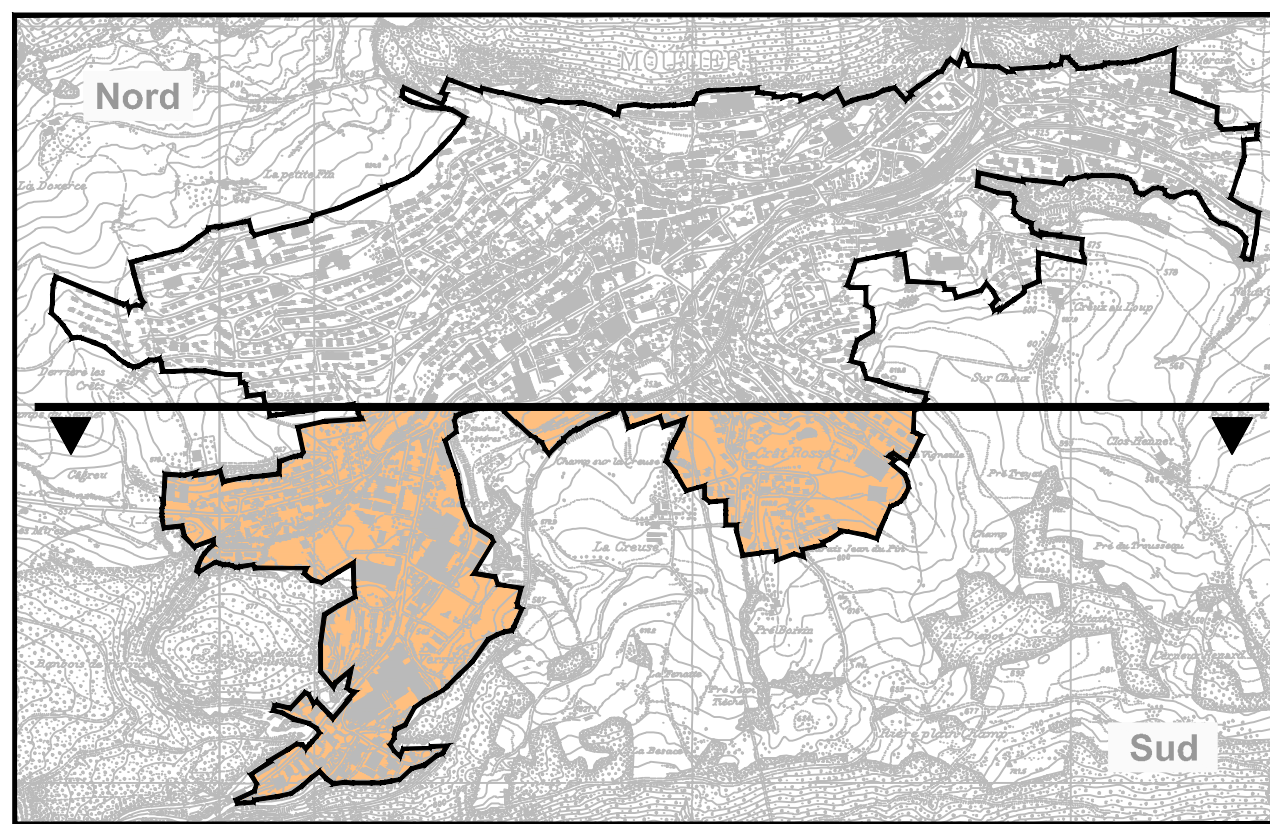




APPROUVE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

LE 19 DECEMBRE 2001

APPROUVE PAR LE CONSEIL DE VILLE

LE 28 JANVIER 2002

APPROUVE PAR LE CORPS ELECTORAL

LE 3 MARS 2002

APPROUVE PAR L'OFFICE DES AFFAIRES COMMUNALES
ET DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

LE 30 JUILLET 2002

Constituée avec le règlement communal de construction la réglementation en matière de construction.

Légende

Plans de quartier en vigueur

PQ I	Condomine-Est	Ilot 2
PQ II	Rue Neuve	Ilot 3
PQ III	Moulin	Ilot 4
PQ IV	Centres Sud et Est	Ilots 7/8
PQ V	La Nant	Ilot 15
PQ VI	Gros-Clos	Ilot 23
PQ VII	La Courte-Raye	Ilot 26
PQ VIII	Aux Laives	Ilot 28
PQ IX	Quartiers Nord-Ouest	
PQ X	Champs-Coquin	
PQ XI	Camping	
PQ XII	Crât de Chade Fontaine	
PQ XIII	Le Coteau	
PQ XIV	Derrière-les-Crêts	
PQ XV	Fin de Chalière	
PQ XVI	Espaces publics de la vieille ville	
PQ XVII	Prés Zuber	

Zones à planification obligatoire

ZPO2	Crêt-de-la-Rive	Ilot 25
ZPO3	Rue du Nord	
ZPO4	Villa Holzer	

Plans de quartier abrogés

Clos Dos Velle	Ilot 13
Poste	Ilot 14
Garages des Gorges	Ilot 17
Centre Sportif	

Légende

Zones d'habitation

H2	zone d'habitation de 2 niveaux
H3	zone d'habitation de 3 niveaux
H3pc	zone d'habitation de 3 niveaux à ordre presque contigu
H3 IBUSd	zone d'habitation de 3 niveaux à IBUSd minimal de 0.7
H5	zone d'habitation de 5 niveaux

Zones mixtes

HA2	zone d'habitation, d'activités artisanales et commerciales de 2 niveaux
HA3	zone d'habitation, d'activités artisanales et commerciales de 3 niveaux
HA3pc	zone mixte HA3 à ordre presque contigu
C	zone centre à ordre contigu
Cpc	zone centre à ordre presque contigu (Cpc 1, Cpc 2, Cpc 3)

Zones d'activités

A	zone d'activités industrielles, artisanales et commerciales
---	---

Zones particulières

VV	zone de la vieille ville
ZPO	zone à planification obligatoire
UP	zone affectée à des besoins publics
V	zone verte
PQ	plan de quartier en vigueur
	délimitation de la forêt jouxtant la zone à bâtir

A titre indicatif

N16	emprise de la mesure de compensation écologique N16
-----	---

